

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION ADJOINTE DE L'ASSEMBLÉE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES Vannes, le 7 septembre 2023

Mme Noémie LEVAIN
Association La quadrature du net
Envoi par email :
data+request-44559-6e89914a@madada.fr

Dossier suivi par : Sandrine LE DÉVÉDEC – tél. 02 97 54 81 53 sandrine.ledevedec@morbihan.fr

Objet : - Demande d'accès aux documents administratifs

- Registre des traitements / inventaire des principaux traitements algorithmiques

Madame,

Le département a bien pris en compte votre demande qui est arrivée par courriel le 4 août 2023, requérant une réponse dans les 30 jours. Nombre des collaborateurs étant en congés à cette période de l'année, dont la déléguée à la protection des données, les équipes du département se sont cependant mobilisées afin de vous répondre dans le délai imparti.

À ce jour, le département n'a pas d'algorithmes permettant d'établir une décision entièrement automatisée. Très attentive à ce sujet d'avenir, la collectivité n'est pour autant pas dans cette perspective à court terme.

Pour les principaux algorithmes dit « d'aide à la décision », le département dispose de toutes les informations en interne (textes de loi, délibérations votées par les élus par exemple le règlement départemental d'aide sociale et guide des aides, processus et procédures interne, paramétrage fonctionnel des applications, etc.) mais ces informations existantes n'ont pas été consolidées en vue de les présenter sous la forme demandée. Cet inventaire n'existant pas, je ne suis pas en mesure de vous le communiquer.

Le département a fait le choix de désigner une déléguée à la protection des données dès le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de ses missions, l'établissement du registre des traitements de données à caractère personnel de la collectivité est une priorité qui demande la mobilisation de tous les collaborateurs. Elle se tient à votre disposition à l'adresse suivante : protection-donnees@morbihan.fr.

Si l'ensemble des traitements a globalement été cartographié, il n'en reste pas moins que tous n'ont pas fait l'objet d'une revue intégrale détaillée. C'est pourquoi vous trouverez ci-joint une copie du registre des du département édité en date du 1^{er} septembre 2023, occulté de toute information dont la divulgation pourrait porter atteinte aux secrets protégés par la loi, et notamment à la sécurité des systèmes d'information ou à la protection de la vie privée, conformément aux articles L.311-5 et L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration.

Vous trouverez également ci-joint la liste des traitements identifiés pour lesquels l'ensemble des éléments n'ont pas encore pu être validés par le responsable de traitement rendant ces fiches non communicables au titre de la CADA. Cependant, je vous informe que la tenue du présent registre s'inscrit dans une démarche de revue dynamique des traitements et qu'à la faveur de l'acquisition d'un outil ad hoc de gestion du registre des traitements d'ici décembre 2023 la finalisation d'une première version complète a été planifiée à 12 mois.

Ces deux fichiers sont à votre disposition via le lien de téléchargement ci-après (valable 10 jours) :

 $\underline{https://transferts.morbihan.fr/pickup?claimID=CtNG5cc3gRbVtVRB\&claimPasscode=xCiUneGEi8Ey65Tk\&e}\\ \underline{mailAddr=28623}$

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation, La personne responsable de l'accès aux documents dministratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

Sandrine LE DÉVÉDEC